



COMMUNE DE VIEUX-THANN
Département du Haut-Rhin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre des membres du Conseil d'Administration élus : 11
Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 11

Séance du 5 mai 2026
Sous la présidence de Monsieur Rodolphe KIRSCH

Présents (10) : Rodolphe KIRSCH, Brigitte SCHMITT, Caroline SPETZ, Jacqueline INGOLD, Sandra SOEHNLEN, Corinne FILLINGER, Odile HERQUE, Nathalie ROTH, Régine FISCHER, Nicolas MOUSSIÈRE

Procurations (1) M. François HUBERT à Mme Brigitte SCHMITT

Point n°7 – Règlement des aides sociales facultatives
CCAS_2026_12

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Président Rodolphe KIRSCH donne lecture du règlement des aides sociales facultatives adopté lors du dernier mandat. Il propose d'adopter ce règlement sans modification.

Le Conseil d'administration, après délibération, à l'unanimité,

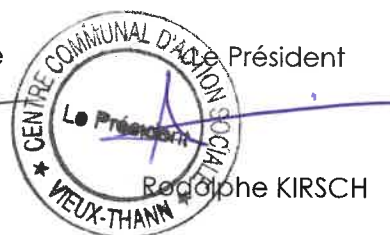
- **approuve** le Règlement des aides sociales facultatives annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme faite en deux exemplaires originaux

Vieux-Thann, le 7 mai 2026

L'Auxiliaire de Séance

Marion FOECHTERLIN



Président

Rodolphe KIRSCH